

**Les chauffeurs de taxi
dans la mire du fisc**

le **journal** de
montréal



PHOTO DANIEL COURCHESNE

MATRAQUÉS PAR L'IMPÔT

■ On leur réclame jusqu'à 100 000 \$ ■ Des proprios risquent la faillite Pages 38 et 39

Les chauffeurs dans la mire du fisc

- 150 chauffeurs de taxi de Montréal, Laval, Longueuil et Québec ont reçu des avis de cotisation
- Les montants réclamés aux chauffeurs atteignent 100 000 \$, dans certains cas

Les chauffeurs de taxi de Montréal, Laval, Longueuil et Québec font l'objet d'une importante vérification du fisc, et déjà, 150 chauffeurs ont reçu des avis de cotisation de 20000 à 80000 \$, avec des pointes à 100000 \$ dans certains cas, a appris *Le Journal de Montréal*.

YVON LAPRADE

Le Journal de Montréal

Selon nos informations, les vérificateurs de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ont ciblé les chauffeurs de taxi qui n'auraient pas produit des déclarations d'impôt « conformes aux revenus ».

Un chauffeur a, par exemple, déclaré des revenus bruts de seulement 11468,13\$ (en 2004), alors que le fisc a établi son revenu à... 67218\$.



PHOTO DONALD COURCHESNE

Plusieurs chauffeurs de taxi devront justifier leurs revenus auprès de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec. Une vaste vérification touche actuellement toute l'industrie.

Un autre chauffeur qui fait l'objet de cette vérification a produit une déclaration d'impôt (en 2003) avec un revenu annuel brut de 30176\$, alors que ses revenus estimés, selon l'ARC, étaient plutôt de 42500\$.

Pour en arriver à de tels écarts, les vérificateurs ont calculé le nombre de kilomètres parcourus de même que les pourboires (15 %, en moyenne, pour chaque course avec un client).

Le fisc aurait même eu accès aux rapports d'inspection des voitures taxis pour déterminer le nombre de kilomètres parcourus au cours de chacune des trois années qui font l'objet de la vérification.

Sous le choc

Mario Sabourin, à la tête de l'organisme Travailleurs autonomes du Québec (TAQ), section taxi, n'hésite pas à parler d'«une véritable bombe à retardement».

«Les chauffeurs qui reçoivent des avis de cotisation sont sous le choc, et plusieurs ne comprennent pas. Chaque jour, nous recevons des appels de chauffeurs paniqués», souligne-t-il.

Ce qui ne contribue en rien à calmer les esprits: le taxi est une industrie où l'on trouve une large majorité d'immigrants d'origine haïtienne, algérienne, tunisienne ou libanaise.

«On reçoit des chauffeurs de taxi, souvent des immigrants qui connaissent peu notre système fiscal et qui ne savent plus où donner de la tête.

«Certains croient, en ouvrant leur courrier, que leur statut d'immigrant canadien est remis en question. Parfois, ces chauffeurs nous arrivent avec femme et enfants. C'est une situation difficile à gérer», ajoute-t-il.

Mais pas des fraudeurs...

En dépit des apparences, insiste Mario Sabourin, les chauffeurs de taxi qui font l'objet de cette vérification «ne sont pas des fraudeurs de l'impôt».

Il croit plutôt que plusieurs chauffeurs – qui sont propriétaires de leur permis de taxi – ont «tout simplement produit des déclarations d'impôt en toute bonne foi, mais avec des informations imprécises».

«Ces gens-là gagnent leur vie avec le taxi. Ils sont toujours sur la route et connaissent très peu les règles de la fiscalité», analyse-t-il.

Dans ses calculs, Revenu Canada a déterminé que les chauffeurs touchent des pourboires équivalant à 15 % de leurs revenus, ce que conteste vivement le président de Travailleurs autonomes du Québec.

Des arrangements

«Il y a des calculs qui sont tout à fait arbitraires et qui n'ont rien à voir avec la réalité des chauffeurs», fait-il valoir.

Mario Sabourin reconnaît que le dossier «est très épais». Il a rencontré il y a quelques jours des représentants de l'ARC pour tenter de «trouver des arrangements».

Il est aussi en contact avec les fonctionnaires de Revenu Québec, qui sont impliqués dans la démarche de vérification, selon lui.

Cette offensive n'est pas sans lui rappeler les vérifications menées par le fisc pour enrayer le travail au noir dans la construction de même que dans les restaurants et hôtels, pour les employés à pourboires.

L'Etat lui réclame 34000\$

Jules Seïde, 52 ans, est en fin de course. Le fisc lui réclame 34000 \$ et, comble de malheur, il n'est plus en mesure de rembourser le prêt qu'il a contracté pour payer son permis de taxi.

YVON LAPRADE

Le Journal de Montréal

Le chauffeur de taxi n'aurait pas produit, selon le fisc, des déclarations d'impôt conformes aux revenus qu'il a touchés durant trois années.

Il aurait, toujours selon les vérificateurs, touché un salaire annuel d'environ 30000\$, ce qu'il conteste.

«SANS L'AIDE DE MES COPAINS HAÏTIENS, JE SERAIS DANS LA RUE»
JULES SEÏDE

«Le gouvernement court après moi. Je ne comprends pas pourquoi. On prétend que j'ai gagné plus d'argent que j'en ai déclaré. Je suis dans le trouble», confie-t-il en entrevue au Journal de Montréal.

Revenu Canada lui réclame 14000\$, tandis que Revenu Québec s'attend à recevoir un chèque de 20000\$.

«Je ne peux payer cette somme pour la simple raison que les chiffres (sur les revenus touchés) ne correspondent pas à la réalité», plaide-t-il.

Travailleurs autonomes du Québec (TAQ), section taxi, a décidé d'intervenir, en sa faveur, au cours des derniers jours.

«Rien ne va plus, insiste-t-il. On a saisi mon compte de banque. Si je n'avais pas l'aide de mes copains haïtiens, a Montréal et à New York, je serais dans la rue», ajoute le chauffeur de taxi, qui milite au sein de l'Association haïtienne des travailleurs du taxi, qui regroupe 700 membres.

La peur de s'afficher

Un autre chauffeur de taxi d'origine libanaise – il est arrivé au Québec en 2001 – admet que sa situation financière est «critique».

Il ne veut pas être identifié, au même titre que les 150 chauffeurs à qui le fisc réclame le remboursement de plusieurs dizaines de milliers de dollars.

«Ça fait trois ans que je fais du taxi. Je ne sais pas comment je vais m'en sortir», souligne le chauffeur de 33 ans.

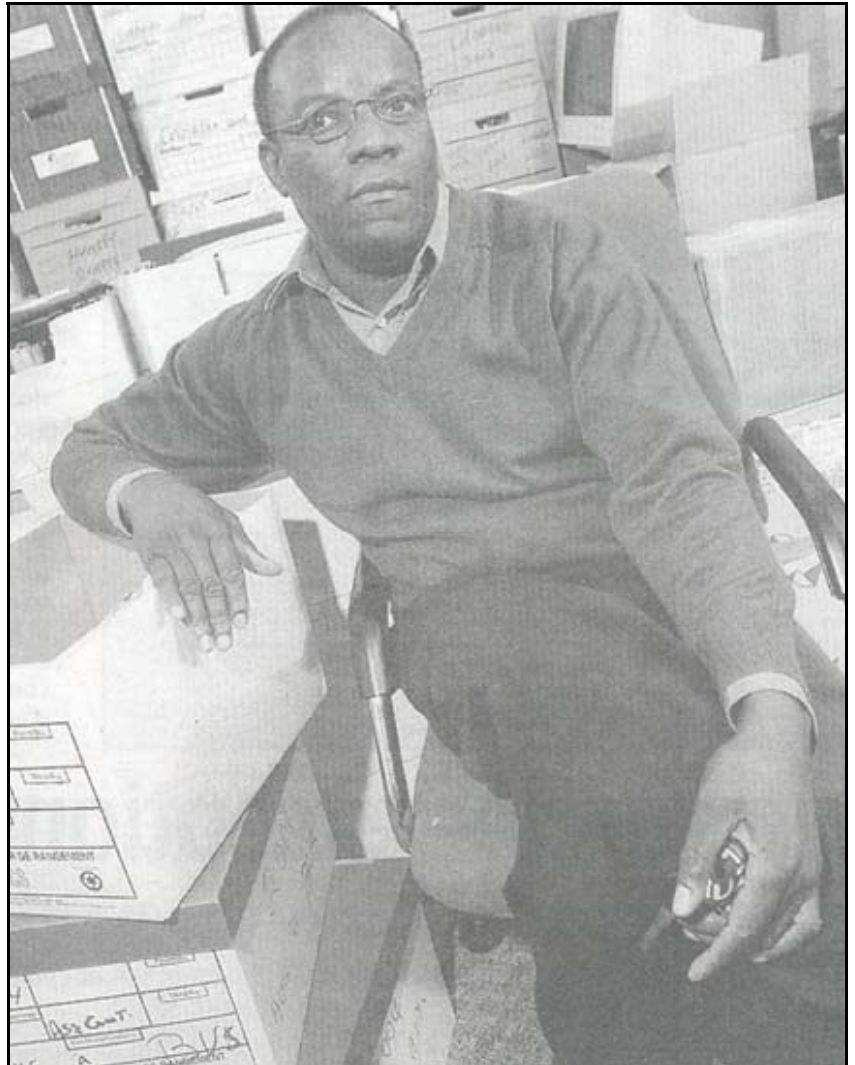


PHOTO CHANTAL POIRIER

Dans les bureaux de TAQ-taxi, les boîtes de dossiers impliquant les chauffeurs de taxi et le fisc s'accumulent et touchent presque au plafond. Le dossier du chauffeur de taxi Jules Seïde s'y trouve: il doit 34000\$ au fisc...

Le fisc au fédéral réclamait à l'origine 13400\$ à ce chauffeur et à ses beaux-parents, qui sont propriétaires du permis de taxi.

Il dit avoir réussi à faire baisser la réclamation, mais le dossier n'est pas réglé.

Arrivé de Beyrouth en 2001, il a décidé de faire du taxi pour gagner sa vie. Mais ce sont plutôt des dettes de 45000 \$ qui se sont accumulées au fil des ans.

«Ce n'est vraiment pas payant, ce métier. Pour se faire un salaire, il faut travailler 16 heures par jour, et on n'a plus de vie familiale», constate-t-il, aigri.

Plusieurs propriétaires risquent la faillite

YVON LAPRADE

Le Journal de Montréal

Travailleurs autonomes du Québec (TAQ), section taxi, craint que le blitz du fisc contre les chauffeurs de taxi ne provoque une série de faillites dans cette industrie.

«Il y en a déjà qui songent à vendre leur permis de taxi, faute de pouvoir rembourser le gouvernement», constate Mario Sabourin, qui pilote le dossier.

Il croit en outre que ce mouvement appréhendé de vente de permis risque de faire chuter le prix des permis, déjà très élevé à environ 230000\$.

Rappelons que le prix des permis a explosé depuis cinq ans dans la région de Montréal, en raison, entre autres, de la relative rareté des permis.



PHOTO CHANTAL POIRIER

Mario Sabourin, président de Travailleurs autonomes du Québec, craint que l'offensive du fisc provoque une série de faillites.

Mario Sabourin tient à préciser, par ailleurs, qu'il ne prend pas la défense de tous les chauffeurs.

«Il s'en trouve sans doute dans le groupe qui, dit-il, n'ont pas déclaré des revenus en toute connaissance de cause.»

Il souhaite toutefois que le gouvernement «définisse clairement la marche à suivre» pour permettre aux chauffeurs de faire des déclarations de revenus conformes aux exigences.

Secteurs vérifiés

Par ailleurs, Le Journal de Montréal n'a pas été en mesure de faire confirmer par l'Agence du revenu du Canada que des chauffeurs de l'industrie du taxi font l'objet d'une vérification de leurs revenus bruts.

«Nous ne pouvons fournir de renseignements en vertu de l'article 241 de la Loi de l'impôt touchant la protection des renseignements personnels», a dit la porte-parole Kareen Dionne.

Elle a toutefois fait observer que, chaque année, des vérifications sont faites par Revenu Canada dans des secteurs d'activités (hôtellerie, restauration, taxi) «où des transactions impliquent le paiement d'argent au comptant».

Chaque année, l'Agence du revenu du Canada effectue au pays au-delà de 320000 revues, examens et vérifications auprès d'entreprises et de particuliers.